

Texte pseudonymisé

Avertissement: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

Ordonnance n° 2024TALJAF/000068- séance d'information devant un médiateur agréé

Chambre	Affaires familiales
N° role	TAL-2023-054522
Date de l'acte introductif d'instance	3 juillet 2023
Matière de l'affaire	Divorce
Demandeur	PERSONNE1.)
Avocat	Me Ana ALEXANDRE
Défendeur	respectivement PERSONNE2.)
demandeur	
Avocat	Me Gérard A. TURPEL

ORDONNANCE

rendue en date du 10 janvier 2024 par le juge aux affaires familiales Alexandra HUBERTY, assistée du greffier Liliane DA GRAÇA ;

Vu l'article 1007-4 du nouveau code de procédure civile;

Vu la requête en divorce de PERSONNE1.), demeurant à L-ADRESSE1.) ;

Vu que les époux PERSONNE1.) et PERSONNE2.), résidant actuellement à L-ADRESSE2.), ont deux enfants âgés de 6, respectivement 5 ans ;

Que les débats à l'audience de ce jour ont fait apparaître une communication déficiente entre les parties ;

Que les parties ont marqué leur accord à se rencontrer en médiation ;

Qu'il y a partant lieu d'ordonner que les parties se présentent à une réunion d'information gratuite sur la médiation dispensée par un médiateur agréé du Centre de Médiation.

Par ces motifs :

ordonne à PERSONNE1.) et à PERSONNE2.) de se présenter devant un médiateur agréé auprès de l'SOCIETE1.) sise à L-ADRESSE3.), pour une réunion d'information gratuite en vue d'une médiation, aux heure et date à convenir par eux avec ledit service (Tel : 27 48 34),

transmet une copie de la présente ordonnance à l'SOCIETE1.), pour information,

Ainsi ordonné et prononcé au cabinet du juge aux affaires familiales au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, date qu'en tête.

le greffier

le juge aux affaires familiales